

LA VÉRITÉ DU VÉNÉZUÉLA PRÉVAUDRA FACE À LA DÉPOSSESSION TERRITORIALE

NOUS RÉCUPÉRERONS L'ESEQUIBO

- 1. La République bolivarienne du Venezuela informe de la présentation, devant la Cour internationale de Justice (CIJ), du document contenant la vérité solide et la position officielle, en ce qui concerne les fondements historiques et actuels de son droit souverain sur la Guayana Esequiba.
- 2. La remise de ce document n'implique ni le consentement ni la reconnaissance par le Venezuela de la compétence de la Cour en ce qui concerne le différend territorial relatif à la Guayana Esequiba ou de la décision qu'elle pourrait adopter à ce sujet.
- 3. En mars 2018, la République bolivarienne du Venezuela a été informée de l'un des événements les plus graves de l'histoire du différend relatif à la Guayana Esequiba : la République coopérative du Guyana avait osé enfreindre violemment l'Accord de Genève et la légalité internationale en exigeant unilatéralement devant la Cour internationale de Justice la validité de la sentence arbitrale frauduleuse de 1899, et ce de manière irrégulière.
- 4. Le Venezuela s'est opposé sans délai à cette dangereuse démarche antijuridique du Guyana, promue par Exxon Mobil depuis 2015 et soutenue par le gouvernement des États-Unis d'Amérique, dont le seul objectif est d'ignorer et de contourner les obligations clairement établies pour les parties dans l'Accord de Genève de 1966. Le désespoir du Guyana s'est déchaîné dans son avidité à voler les immenses richesses qui appartiennent au Venezuela.



- 5. Le 17 février 1966, le Venezuela, le Royaume-Uni et la Guyane britannique, aujourd'hui République coopérative du Guyana, ont signé l'Accord de Genève dans le but de mettre fin au différend territorial par un règlement pratique, acceptable et satisfaisant pour toutes les parties. Cet Accord est en vigueur et constitue le cadre normatif que les parties doivent respecter de bonne foi, conformément au droit international.
- 6. En effet, depuis la conception, négociation et signature de l'Accord de Genève, ainsi que pendant les travaux de la Commission mixte, la validité du protocole de Port-d' Espagne et le processus de bons offices, il n'a jamais été question de résoudre la question juridique de la validité de la sentence. L'objet, la nature et la raison en ont toujours été le règlement du différend territorial sur la Guayana Esequiba par des négociations politiques, pacifiques et diplomatiques.
- 7. Le Venezuela, à partir de la dépossession orchestrée par le Royaume-Uni et exécutée par la fraude arbitrale de 1899, a eu une méfiance historique légitime et justifiée à l'égard de ces mécanismes, étant donné le pouvoir décisif exercé par les empires coloniaux sur ces organes pour imposer leurs intérêts et déposséder les peuples. Seul l'Accord de Genève permettra de résoudre ce différend.
- 8. Certaines actions de la Cour internationale de Justice dans l'affaire du Guayana Esequiba ont alimenté cette méfiance, surtout si l'on tient compte des intérêts énergétiques qui sous-tendent la revendication unilatérale de la République coopérative du Guyana.



- 9. La plus grave de ces actions a consisté à accepter et à traiter la demande du Guyana sans que le Venezuela ait donné son consentement à la juridiction de la Cour. Aucune disposition de l'Accord de Genève ne peut justifier une telle action. En outre, le Venezuela est l'un des 119 États qui ne reconnaissent pas la juridiction obligatoire de la Cour.
- 10. Un constat qui attire fortement l'attention est que, depuis 2015, le Guyana, Exxon Mobil et ses partenaires considèrent comme un fait accompli une décision de la Cour internationale de Justice en faveur de leur revendication unilatérale.
- 11. Les aveux faits par M. Raphael G Trotman, ministre guyanais de la gouvernance et des ressources naturelles pendant la période 2015-2020, dans son livre intitulé « From Destiny to Prosperity », mettent en évidence que le parrainage et le financement par Exxon Mobil de l'action unilatérale du Guyana devant la CIJ pour valider la sentence fallacieuse de 1899 sont irréfutables.
- 12. Il est également impossible de nier la pression exercée par le Guyana, avec le soutien de la diplomatie impériale des États-Unis d'Amérique, sur le Secrétaire général des Nations Unies pour que le différend soit soumis à la Cour internationale de Justice, abandonnant ainsi l'obligation et la pratique de plus de 60 ans pour parvenir à une solution pratique et mutuellement satisfaisante, qui est le véritable objet de l'Accord de Genève. Lors de la signature de cet Accord, il n'a jamais été question de revenir sur la sentence frauduleuse de 1899. C'était un écueil déjà surmonté.



- 13. Un autre élément qui jette le discrédit sur cet organe est l'action complaisante de la Cour internationale de Justice face au génocide en cours à Gaza, sans exiger un cessez-le-feu immédiat du gouvernement israélien et au profit des puissances coloniales. Tragiquement, ce sont ces mêmes hégémons qui utilisent aujourd'hui la Cour pour s'approprier les vastes ressources énergétiques de notre territoire et déstabiliser l'Amérique latine et les Caraïbes.
- 14. La République bolivarienne du Venezuela a présenté sa solide vérité historique, face à la tentative de confiscation du droit qui, depuis sa naissance, lui revient sur le territoire de la Guayana Esequiba, conformément au mandat très clair du peuple vénézuélien émanant du référendum du 3 décembre 2023 et aux directives expresses du chef de l'État.
- 15. Le Venezuela ne se laissera jamais extorquer par un gouvernement au service des intérêts étrangers les plus sombres. Le seul moyen possible de résoudre le différend sur le territoire de la Guayana Esequiba est que le Guyana revienne à la table des négociations pour donner effet au règlement pratique, acceptable et satisfaisant pour les deux parties, auquel elles se sont engagées dans l'Accord de Genève, le seul instrument contraignant et valable entre les parties pour régler ce différend.
- 16. Le Guyana, sous un faux air de victime, se fait accompagner de son patron colonial, le Royaume-Uni, et par la machine de guerre la plus sanglante que l'humanité ait jamais connue, les États-Unis d'Amérique. Aujourd'hui, le Guyana, le Commandement Sud des États-Unis et la CIA, avec leurs partenaires du Nord global, préparent une agression contre le Venezuela. Ceci constitue une véritable menace pour la paix et la stabilité de l'Amérique latine et des Caraïbes.



- 17. La République bolivarienne du Venezuela ratifie son engagement plein envers les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, y compris son adhésion absolue et sans réserve à l'Accord de Genève.
- 18. Le Venezuela dans son ensemble, en union nationale, affirmera ses droits historiques imprescriptibles en tant que braves fils et filles de notre Libérateur Simón Bolívar. L'heure de vérité a sonné.

¡Le soleil du Venezuela naît dans l'Esequibo!

Caracas, le 8 avril 2024